



<http://pagesperso-orange.fr/cremps>



Compte-rendu Conseil Municipal Pages 2 à 12

Chasse - Etat civil Page 12

Vie du village Pages 13 à 20

Comité des Fêtes Pages 14 à 15

Informations paroissiales Page 21

Recensement Page 21

Urbanisme Pages 22

Parc naturel régional Pages 22 à 25

Environnement Pages 25 à 26

Communauté des communes Pages 27 à 28

Carte nationale d'identité Pages 28 à 29

Concours maisons fleuries Page 29

Mots croisés Page 30

Le Petit Écho de Cremps
Tél. 05 65 24 74 27

Chers concitoyens,

Nous voici au cœur de l'année 2017, période de parution du bulletin municipal. Ce Petit Écho vous informe de la vie municipale et, au-delà, de communications diverses liées aux activités de notre commune.

La population de notre commune continue de progresser. L'INSEE nous a communiqué l'état de la population au 1^{er} janvier 2017, résultant d'un calcul mathématique variant chaque année : 441 habitants y compris les résidences secondaires. Ces informations servent de base au calcul des dotations versées par l'Etat. En 2018, notre commune sera concernée par le recensement, il aura lieu du 18 janvier au 17 février.

2017, une année électorale : Ce premier semestre a été marqué par deux élections importantes : Un nouveau Président de la République, Emmanuel Macron, a été élu avec 66.10 % des suffrages (au niveau national) et un nouveau député Aurélien Pradié a été élu avec 51.32 % des suffrages sur la 1^{ère} circonscription du Lot (Marches du Sud Quercy). Puis dans le département du Lot, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017. Les sénateurs sont élus par le collège de grands électeurs composé, de députés, conseillers régionaux, conseillers généraux et de délégués ou suppléants des conseils municipaux.

Les dotations et compensations attribuées annuellement par l'Etat à la commune s'élèvent cette année à 67995 € (2016 : 66548 €). Lors de sa séance du 18 avril, le Conseil Municipal a voté le budget 2017. Une augmentation des taux des quatre taxes locales de 2% a été décidée à l'unanimité. Plusieurs programmes d'investissements sont ouverts : Signalétique, voirie, éclairage public, travaux d'accessibilité. La ligne budgétaire 2017 ne prévoit pas d'investissements importants (un remboursement d'un prêt relais sera fait cette année). Toutefois, nous serons attentifs sur l'entretien des bâtiments communaux, les chemins, le petit patrimoine, la voirie (la ligne budgétaire 2017 pour la voirie communale est de 5 249.04 € TTC). Une étude sera menée sur la possibilité de construire quatre garages attenants à la salle intergénérationnelle (cour de l'ancienne école). Un dossier sera déposé afin de prétendre aux subventions qu'il serait possible d'obtenir auprès de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes, la réserve parlementaire...

La dernière phase concernant l'extinction de l'éclairage public est en cours. Les horloges astronomiques sont installées, reste l'intervention de l'entreprise mandatée par la Fédération Départementale d'Energies du Lot pour les réglages des heures : 22 heures à 6 heures du matin pendant l'heure d'été, et de 21 heures à 6 heures durant l'heure d'hiver. Afin de promouvoir la qualité de notre environnement nocturne, maîtriser les dépenses d'énergie et les frais de maintenance liés à l'éclairage public, optimiser la lumière pour une meilleure qualité de vie, la commune va déposer sa candidature de demande de labellisation « villes et villages étoilés 2017 ». Ce dossier sera mené en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes).

Un point sur notre intercommunalité : Les compétences désormais dévolues à la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne sont maintenant actées depuis le 1^{er} janvier : l'urbanisme et le tourisme. Le recrutement de deux chargés de missions est en cours. Le transfert des compétences étant de plus en plus lourd et les dotations de l'Etat diminuées, les élus ont votés une augmentation des taux des quatre taxes de 11 % (5 abstentions). La participation de la Communauté de Communes aux travaux programmés pour le numérique par le « syndicat Lot Numérique » est de 61 000 € pour 2017. Les travaux prévus à cet effet sur la commune de Cremps devraient voir le jour dans le courant du 1^{er} trimestre 2018. L'enveloppe octroyée par l'intercommunalité pour les travaux de voirie et fauchage s'élève à 30 837.28 € (déduction faite de l'emprunt). Plus de 80 % de cette enveloppe sera utilisée en 2017 pour les travaux de fauchage, goudronnage, enrobé à froid et point à temps sur les routes classées d'intérêt communautaire.

Pour conclure, je vous souhaite, à tous, un très bel été. La saison estivale a démarré, profitez des nombreuses animations locales proposées sur l'ensemble de notre territoire.

Nathalie RICARD, Maire de Cremps.

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 janvier 2017

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, André GILES, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé : Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Demande de subvention de l'école publique de Lalbenque.

L'école de Lalbenque prévoit plusieurs voyages pédagogiques durant l'année 2017. 19 enfants de la commune sont concernés ; la durée des séjours varie en fonction de l'âge et du projet pédagogique. L'école souhaite une participation de 25 € par nuitée et par enfant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer cette aide, soit un coût global de 1 450 €. Cette somme sera inscrite au budget 2017.

Demande de subvention du Collège Émile VAYSSE de Castelnau-Montratier.

Le collège prévoit un séjour à Rome d'une semaine en 2017. Deux enfants de la commune sont concernés. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € par enfant, soit une dépense de 200 €. Cette somme sera inscrite au budget 2017. Dans le courrier-réponse sera spécifié que cette aide sera attribuée spécifiquement aux deux enfants de la commune de Cremps et ne devra nullement tomber dans un « pot commun ».

Organisation du repas des vœux.

La date demeure inchangée : le dimanche 22 janvier. Les membres du Conseil Municipal sont invités à venir aider le Comité des fêtes dès le samedi après-midi.

Sera renouvelé le portage d'un colis cadeau aux personnes âgées (75 ans et plus) ne pouvant se déplacer pour profiter de ce moment de convivialité.

Questions diverses.

Expertise du chauffage de la salle des fêtes. La réunion a eu lieu mercredi 11 janvier. Tous les organismes et entreprises étaient représentés. L'historique des événements a été réalisé ; chaque partie a amené ses contributions contradictoires. La municipalité a indiqué qu'elle souhaitait que les travaux de mise aux normes soient entrepris afin que l'installation fonctionne normalement et qu'elle voit sa facture d'énergie diminuer. Certaines pièces manquent au dossier il a été convenu qu'une nouvelle réunion serait nécessaire.

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 15 mars 2017

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, André GILES, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé : Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2016, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2016. De ce fait, Madame le Maire ne peut présider la séance. Claude Conquet est désigné Président de séance.

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Modification d'affectation comptable. Les travaux en urgence de l'église effectués en 2016 doivent faire l'objet d'un changement d'affectation. La dépense de 5592 € devra passer de la section fonctionnement à la section investissement au programme n° 209. Modification par l'établissement d'un titre d'annulation au compte 773 et d'un mandat au compte 2313 pour le montant des travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de passer les écritures comptables nécessaires à l'intégration du coût de ces travaux en section d'investissement.

Décision par délégation. Loyer révisable au 1er février 2017 concernant l'appartement de M. BERNOUS Sébastien. L'indice des loyers subit une augmentation de 0,18%. Le loyer passe de 350,68 € à 351,31 € mensuel.

Approbation du Compte de gestion 2016.

Le Président de séance présente le compte de gestion, détaille les différents comptes et apporte toutes les réponses aux questions posées. Pour l'année 2016 le budget de fonctionnement se solde par un résultat positif de 42 140,88 €.

Après discussion, le compte de gestion 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote du Compte Administratif 2016.

Comme le précise l'article L.2121-14 Madame le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif. Après présentation par le Président de séance le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat de fonctionnement :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	62 656,85			67 986,18	62 656,85	67 986,18
Opérations exercice	26 955,04	97 066,71	135 882,20	178 023,08	162 837,24	275 089,79
Total	89 611,89	97 066,71	135 882,20	246 009,26	225 494,09	343 075,97
Résultat de clôture		7 454,82		110 127,06		117 581,88
Restes à réaliser	25 502,10				25 502,10	
Total cumulé	25 502,10	7 454,82		110 127,06	25 502,10	117 581,88
Résultat définitif	18 047,28			110 127,06		92 079,78

Affectation du résultat de fonctionnement.

Le Président de séance propose l'affectation du résultat de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2016 de : 110 127,06 €

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le conseil Municipal comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 : 92 079.78 €

Affectation à la couverture du déficit d'investissement 1068 : 18 047.28 €

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **62 656,85 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **67 986,13 €**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 70 111,67 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 42 140,88 €

Reste à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **25 502.10 €**

En recettes pour un montant de : **0 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 18 047,28 €

Délibération Zone Tampon Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

La Sous-Préfecture de Gourdon demande au Conseil Municipal de délibérer sur la Zone Tampon qui a été validée par ses services. Ce travail s'inscrit dans la continuité de la Loi Création Architecture et Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 qui prévoit la définition, en concertation avec les collectivités concernées par le bien inscrit au patrimoine mondial, d'une zone tampon et d'un plan de gestion autour de chaque bien. En vue de l'inscription du chemin GR 65 au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette zone délimitée sert à protéger les paysages avoisinants. Sur la portion qui intéresse la commune (lieu-dit Mas de Vers GR65), cette zone est réduite à 50 mètres de part et d'autre du chemin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Délibération convention de service Internet.

Cette convention avec le Centre départemental de Gestion du Lot permet entre autres la dématérialisation de tous les documents. Le coût annuel avoisine les 300 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

Délibération convention vérification périodique des installations électriques.

Cette convention signée avec la SOCOTEC concernait uniquement la vérification de la salle des fêtes. Aujourd'hui il convient de réaliser un avenant pour prendre en compte la nouvelle salle intergénérationnelle, mais aussi les locaux de la mairie qui accueillent du public. Pour cet avenant, il en coûtera 60 € TTC de plus pour chaque immeuble supplémentaire. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette nouvelle convention.

Demande de participation Voyage Scolaire du Collège et de l'École Ste Thérèse.

- Le Collège prépare un voyage de 3 jours/2 nuits au Lioran. Deux enfants de la Commune sont concernés
- L'École prévoit un séjour de 2 jours/1 nuit. Un enfant de la Commune est concerné.
Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 25€ par enfant et par nuitée, soit une somme totale de 125€. Il précise que cette participation doit être affectée nominativement à chaque enfant de la Commune, et non reversée dans un « pot commun ». Cette somme sera inscrite au budget 2017.

Arrêté réglementant la divagation des animaux domestiques sur la voie publique.

Suite à des problèmes récurrents sur la Commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à émettre un arrêté interdisant la divagation des animaux domestiques sur le domaine public.

Questions diverses.

- Nouveau dispositif de délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Depuis le 7 mars, la mairie n'est plus compétente pour recueillir les demandes de CNI. 9 mairies équipées d'une station de recueil sont en mesure de traiter les dossiers à savoir : Cahors, Cajarc, Castelnau-Montratier, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy-l'Évêque, Saint-Céré et Souillac.

- SICTOM. Lors de son Assemblée Générale du 26 janvier, suite à des difficultés récurrentes d'atteinte de quorum, il a été décidé de modifier le nombre de délégués (en passant de 80 titulaires et 80 suppléants à 44 titulaires et 44 suppléants). Pour la Commune de Cremps Evelyne CONQUET demeure Déléguée Titulaire et André GILES Délégué Suppléant.

- Travaux Salles. Deux entreprises avaient fait l'objet de réserves lors de la réception des travaux. Suite à la finition des travaux, les levées de réserves ont été prononcées. Les travaux sont donc définitivement terminés.

- Éclairage Public. En vue de la coupure partielle de l'éclairage public la nuit, les horloges astronomiques ont été installées. Il restera à émettre un arrêté municipal indiquant les heures d'allumage et d'extinction. Mais auparavant, afin de respecter la réglementation, une réunion publique sera organisée avec la participation du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et de la Fédération Départementale d'Électricité du Lot. La date du jeudi 20 avril à 18h a été retenue.

En parallèle, la Commune de Cremps bénéficiera, dans le cadre de la convention « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEP cv), d'une aide en lien avec la FDEL pour le changement des lampadaires.

- Éclairage église. Courrier reçu le 3 février du Groupement paroissial de Lalbenque précisant que les consommations électriques de l'éclairage de l'église ont considérablement augmenté entre 2005 et 2016. Après discussion, le conseil municipal décide d'apporter des réponses au Groupement paroissial en précisant plusieurs choses : Depuis plusieurs mois, l'éclairage de l'église a fait l'objet d'une diminution importante des plages horaires (via un programmateur), d'autre part que dans les semaines à venir cet éclairage sera harmonisé avec la diminution de l'éclairage public et dernier point proposition de changer les spots actuels qui sont très consommateurs d'énergie par un système LED.

- Transports Scolaires. La loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu le transfert de la compétence transports scolaires des départements aux Régions au 1er septembre 2017. Après concertation entre la Région et le Département, les 2 collectivités se sont entendues sur une transition progressive et ont convenu d'une délégation de l'exercice de la compétence par le département pour le compte de la Région sur l'exercice 2017. Ainsi, le règlement départemental des transports s'appliquera sur l'année 2017-2018, en ce qui concerne l'essentiel des mesures et en particulier la gratuité. Pour ce qui est des accompagnateurs le département précise : « qu'il s'agissait d'une politique volontariste du Département. En effet, dans le cadre des transports scolaires, aucun accompagnateur n'est réglementairement imposé, même pour des enfants de maternelle. Par contre, les collectivités en charge de cette compétence peuvent librement mettre en place ce service. A l'échelle de la région Occitanie, ce type de service existe mais le Lot est le seul département dans lequel le recrutement de ces agents est assuré par la collectivité départementale. La perte de la compétence Transport scolaire, le 1er septembre prochain, ne permet plus de prendre des décisions relatives aux modalités d'exercice de cette compétence. C'est désormais du ressort de la collectivité régionale qui a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas le transfert des accompagnateurs scolaires. Le département est donc contraint à ne pas reconduire ce service à la rentrée 2017 et à mettre fin aux contrats de travail conclus avec ces personnels » Signé Serge Rigal, Président du Département.
Les parents ont été informés des décisions prises par le Département au niveau des accompagnateurs. Cette nouvelle inquiète les familles.

- Signalétique. Le Conseil Municipal propose de renouveler les panneaux indicateurs à l'entrée des hameaux de la Commune afin d'uniformiser la signalétique sur la commune. Un recensement de tous les panneaux sera présenté lors d'une prochaine réunion. En fonction du coût, ce programme sera réalisé sur deux années.

- Centenaire de la première guerre mondiale 14-18. Des résidents de Cremps souhaitent réaliser une exposition en 2018 sur ce moment tragique. Le Conseil Municipal considère cette initiative excellente et donne son accord pour sa mise en œuvre.

- Maintenance défibrillateur. Aujourd'hui, installé sur la Place du village, le défibrillateur ne possède que des électrodes pour adultes. Le prestataire qui assure la maintenance du défibrillateur propose l'acquisition d'électrodes pour les enfants. Le coût s'élève à 144 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour en faire l'acquisition.

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 18 avril 2017

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération : Référence indice brut terminal de la fonction publique (Indemnités des élus)

L'indice a été réévalué au 01 02 2017. Ancien indice : 1015 - Nouvel indice : 1022.

L'indemnité de Madame le Maire passe de 650,13€ à 654,09€.

L'indemnité des adjoints de 252,40€ à 253,94€.

Pour rappel les élus ne perçoivent que 50% de cette indemnité.

Le Conseil Municipal approuve le changement d'indice.

Délibération : Acceptation de don et encaissement de chèque.

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 1^{er} trimestre 2017 cela représente la somme de 853,56 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7313 « Libéralités reçues ».

Budget 2017. Vote des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide une augmentation des taxes de 2% pour l'année 2017. Cela représente une recette supplémentaire pour la commune d'environ 1 000 €.

Budget 2017. Attribution des subventions.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- OGEC Ste Thérèse LALBENQUE : 450 €
- Comité des Fêtes de CREMPS : 900 €
- Société de Chasse Rallye Valse et Joyeuse : 300 €

Subventions accordées pour des sorties scolaires des enfants de la commune :

- École Élémentaire Publique de LALBENQUE : 1450 €
- Collège Émile VAYSSE CASTELNAU MONTRATIER : 200 €
- École Ste Thérèse de LALBENQUE : 25 €
- Collège Ste Thérèse de LALBENQUE : 100 €

Budget 2017 : Examen et vote du budget primitif.

Madame le Maire présente le budget de fonctionnement compte par compte, chapitre par chapitre, puis le budget Investissement. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2017 comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à 254 874,78 €

- charges à caractère général : 91 997,21 €
- charges de personnel et frais assimilés : 23 560,00 €
- atténuations de produits : 21 728,00 €
- autres charges de gestion courante : 21 225,00 €
- charges financières : 4 500,00 €
- virement à la section d'investissement : 91 420,99 €
- amortissement : 443,58 €

Recettes de la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

- produits des services, du domaine et ventes... : 1 400,00 €
- impôts et taxes : 61 000,00 €
- dotations et participations : 68 195,00 €
- autres produits de gestion courante : 29 000,00 €
- produits exceptionnels : 3 200,00 €
- résultat reporté N-1 : 92 079,78 €

Dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à 167 866,67 €

Les dépenses s'établissent ainsi :

- restes à réaliser 2016 : 25 502,10 €
- voirie 2017 : 8 000,00 €
- remboursement emprunts : 132 000,00 €
- cautions : 2 364,57 €

Recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi :

- FCTVA : 49 000,00 €
- taxe aménagement : 1 500,00 €
- opération d'ordre de transfert entre sections : 443,58 €
- reste à réaliser : 7 454,82 €
- résultat reporté N-1 : 7 454,82 €
- excédent de fonctionnement capitalisé : 18 047,28 €
- virement de la section de fonctionnement : 91 420,99 €

Éclairages public.

La réunion publique doit se tenir jeudi 20 avril. Le Conseil Municipal décide d'une extinction de l'éclairage public de 22h à 6h du matin pendant l'heure d'été, et de 21h à 6h durant l'heure d'hiver. Bien entendu lors des festivités diverses de la commune l'éclairage fonctionnera tout à fait normalement.

Cette extinction devrait permettre des économies importantes d'électricité. Cela devrait aussi répondre à la demande de riverains se disant gênés par l'intensité de l'éclairage. Enfin, la municipalité répond ainsi à la politique de réduction de la pollution lumineuse fortement demandée et espère obtenir le label de « village étoilé ».

Travaux voiries.

Programmes voiries communautaires 2017 : il restait un solde au 31.12.2016 de 3 946.89 €. L'enveloppe 2017 s'élève à : 30 392.67 € accordés par la communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Emprunt 2017 à déduire : 3 502.28 € soit un total restant de 30 837.28 €. Le montant des travaux validés s'élève à 20 214.72 € TTC (Mas de Batié : 2 tronçons ; Les Fournets vers la RD911 ; Clos Del Mas ; Mas de Soulié). Une partie du solde sera utilisée pour le fauchage, l'enrobé à froid et le point à temps manuel.

Programmes voiries communales 2017 :

Le montant des travaux validés est de 5 249.04 € TTC (Chemin Mas de Not et Minihot).

Chemin mitoyen Cremps/Laburgade : des devis sont en cours de validité entre les 2 communes pour la réfection d'un chemin castiné à Biargues.

Projets travaux.

De nombreux petits travaux ou aménagements doivent être effectués dans les jours ou semaines à venir.

- 2^{ème} tranche de plantations sous la salle des fêtes.
- Remplacement de la VMC de la salle des fêtes.
 - Achat de carrelage pour la cuisine de la salle des fêtes.
 - Achat de chariots pour transporter les chaises dans la salle des fêtes.
 - Achat de chariots pour transporter les tables de la salle des fêtes.
 - Achat de cintres et de petits panneaux signalétiques pour la salle des fêtes.
 - Site de la fosse septique de la salle des fêtes à sécuriser (clôture).
 - Rampe de l'issue de secours de la salle des fêtes à rénover.
 - Volets de la mairie à changer.

Enfin, le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de construction de garages attenants à l'ancienne école. Un dossier devra être réalisé d'ici la fin de l'année afin de prétendre aux subventions qu'il serait possible d'obtenir.

Questions diverses.

- Chauffage de la salle des fêtes. Le dossier contentieux suit son cours. La mairie a été destinataire du courrier transmis par l'assurance de l'entreprise ayant réalisé les travaux. Sa garantie décennale ne peut être recherchée ; par contre, sa responsabilité contractuelle peut l'être. De ce fait il peut être demandé à l'entrepreneur de réaliser les réparations nécessaires. La municipalité va prendre contact avec son assurance afin de connaître les suites à donner.

- Maisons fleuries. Cette année, il n'y aura pas d'inscription préalable. Le comité sillonnera la commune afin de juger du fleurissement visible de l'espace public. A la suite de ces visites sera établi un classement. D'autre part, un concours photos sera réalisé. Les habitants de la commune seront informés de ce fonctionnement.

- La Canine du Lot organise les 22 et 23 avril un concours inter-races de chiens de berger sur troupeaux sur l'exploitation de Jérôme Pouzergues. Lors de la remise des prix du samedi, la municipalité offrira une coupe au vainqueur et tous les participants seront conviés à un apéritif à la salle des fêtes.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 22 mai 2017

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Absents excusés : Michel MAROT, Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Reversement caution à Monsieur BERNOUS Sébastien (locataire ancienne école).

Demande de résiliation du locataire en date du 31 Mars 2017. Il s'agit du bail du logement N°1 à l'étage de l'ancienne école. Le préavis d'un mois a été effectué et l'état des lieux ne laisse apparaître aucune anomalie. Le conseil municipal décide de reverser à M. BERNOUS la caution d'un montant de 350,68 Euros dans la mesure où ses loyers sont réglés. Ce n'est pas le cas car il y a 4 à 5 mois de retard. Une démarche de saisie sur salaire est engagée.

Virement de crédit.

Suite à une modification du plan comptable M14 2017 il convient donc de transférer le Reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle de ressources) du compte 73923 au compte 739221 pour un montant de 21728 Euros. Le conseil municipal approuve le virement de crédit.

Éclairage public - modification de mise en service et de coupure.

Pour limiter la pollution du ciel nocturne et générer des économies de fonctionnement, l'éclairage public sera coupé de 22 h à 6 h du dernier dimanche de Mars au dernier dimanche d'Octobre (horaire d'été) et de 21 h à 6 h le reste de l'année (horaire d'hiver). En périodes de fêtes, l'éclairage peut être maintenu une partie de la nuit. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité. La délibération et l'arrêté sont envoyés à la FDEL.

Sortie pédagogique au Puy du Fou par le collège Sainte-Thérèse de Lalbenque.

4 enfants de la commune y participent et le coût par élève est de 315 Euros.

Le séjour se déroulera du 21 au 23/06/2017 (3 jours et 2 nuitées).

La participation de la commune sera de 200 euros soit 50 Euros par enfant. Il convient donc de faire un virement de crédit : du compte 615231 (entretien voies) : - 200 € en dépense via le compte 6574 (Subvention association et autres pers.de droit privé) pour 200 €. Le conseil municipal a délibéré : 7 pour et 1 abstention.

Reprise des 2 halogènes encastrés au sol de l'église sur le réseau éclairage public.

Confirmation ces 2 halogènes ne sont pas reliés à l'éclairage public. Un devis a été effectué pour un montant de 2460 Euros dont 1353 euros à la charge de la commune.

Vu le coût trop élevé, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas engager ces travaux. Une proposition sera faite au Groupement paroissial afin de programmer la mise en service de cet éclairage par le biais d'un programmeur ou d'un interrupteur.

Recensement de la population 2018 : Nomination par arrêté municipal d'un coordonnateur communal.
Le recensement aura lieu du 18/01 au 17/02/2018. Evelyne CONQUET sera le coordonnateur communal.

Rapport d'expertise sur les dysfonctionnements du chauffage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas poursuivre la procédure car elle serait coûteuse et pas à notre avantage. Une étude va être demandée pour apporter les modifications nécessaires et changer de mode de chauffage (P.A.C. air-air). Un contrat d'entretien annuel est nécessaire.

Accompagnateur de transport scolaire.

A partir du 1/09/2017, le département ne financera plus cette prestation. Ce dernier propose une participation de 50% pendant un an. Le coût annuel est de 9484 Euros pour un CDD (actuellement la personne travaille 3h50 par jour). Le conseil municipal décline à l'unanimité la proposition du département car le coût est trop élevé pour la commune.

Questions diverses :

Découvertes gourmandes. L'Office de tourisme propose des soirées gourmandes. Les dates des 20 et 27 Juillet 2017 sont disponibles. La cotisation à la charge de la commune est de 200 Euros. La commune doit mettre à disposition, point d'eau, éclairage, des chaises et des tables pour 500 personnes. Pas de suite donnée (la fête du village se situe entre ces 2 dates).

Économie d'énergie. Le Parc propose à 2 communes pratiquant déjà l'extinction de l'éclairage public une animation grand public autour des travaux d'économie d'énergie. Cette proposition est intéressante, un courrier sera adressé au Parc pour une participation en 2018 (l'extinction est en cours de traitement).

Concert à l'Église de Cremps. L'association l'orchestre universitaire de Picardie propose d'organiser un concert de musique classique le 17 ou le 19 juillet. La billetterie serait assurée par l'association (entrée 5 €). Le cachet des musiciens s'élève à 650 € (pas de frais d'hébergement, de restauration ni de déplacement). L'association demande à la mairie de compléter le cachet en fonction du nombre d'entrées. Le conseil municipal a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 juin

1^{ère} convocation

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE, Michel MAROT, Olivier VIALETTE

Secrétaire de séance : Joseline COURNEDE

Ordre du jour

Désignation délégué et suppléants pour les élections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017. Les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus : députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux et conseillers municipaux. Pour la commune de Cremps, le nombre de délégué et suppléants est calculé en fonction de la population municipale soit pour la tranche de 100 à 499 habitants : 1 délégué et 3 suppléants.

Après avoir organisé le bureau de vote (bulletin secret) : Nathalie RICARD a été élue déléguée (10 voix) ; 1^{er} suppléant : Michel MAROT (10 voix) ; 2^{ème} suppléant : Claude CONQUET (10 voix) ; 3^{ème} suppléante : Catherine LACAZE (10 voix). Le procès-verbal a été validé par les 6 membres désignés en début de séance (Michel Marot, André Giles, Jérôme Pouzergues et Olivier Vialette, Jocelyne Cournède et Nathalie Ricard), puis il a été déposé à la Préfecture le soir même.

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 juin

2^{ème} convocation

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'ordre du jour et d'insérer en premier point une délibération sur l'avancement de grade du secrétaire de mairie.

Décision par délégation.

Loyer révisable au 1^{er} juillet 2017 concernant l'appartement de Madame ROUDERGUE Jacqueline logement n°1 du presbytère. L'indice des loyers subit une augmentation de 0,51 %.

Le loyer passe de 360,13 € à 361,97 €.

Encaissement chèque remboursement indemnités de maire.

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 2^{ème} trimestre 2017 cela représente la somme de 874,06€. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'accepter l'encaissement du don par chèque d'un montant 874,06 € ; d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ; de préciser que le produit correspondant sera imputé sur le compte 7713 « Libéralités reçues ».

Création poste rédacteur principal 1^{ère} classe.

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Vu, le tableau des agents promouvables concernant les avancements de grades du Centre de gestion de la Fonction Publiques Territoriales du Lot, Vu, le budget communal, Madame le Maire propose de promouvoir Monsieur FERAYROL Franck au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide : 1) la création d'un emploi permanent à temps non complet (12 heures hebdomadaires) catégorie B de rédacteur principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2017, 2) précise que les crédits suffisants seront prévus au budget ; 3) de supprimer l'ancien poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Informations et questions diverses

Haut débit : Les études avancent dans le cadre de la montée en débit sur la commune de Cremps Un premier rendez-vous a eu lieu le 30 mai dernier avec les représentations des sociétés : LOT NUMERIQUE (CD46), ORANGE, LACIS, AEGE RESEAUX ET TELECOMS et un élu de la commune. Le but de cette rencontre sur le

terrain était de proposer un emplacement dédié à la prise en place d'une armoire PRM (points de Raccordements Mutualisés) dans le cadre de la montée en débit. Cette armoire devrait être implantée tout près de la Mairie, ou sont actuellement recensés les points principaux des réseaux télécoms. Le Conseil Municipal a validé l'emplacement et la couleur de l'armoire.

Recensement : une première réunion a eu lieu à Cahors le 27 juin, Evelyne Conquet (coordonnatrice) et Nathalie Ricard y ont participé. Le recrutement d'un agent recenseur est lancé. L'annonce sera diffusée dans le Petit Echo.

Chauffage salle des Fêtes : Un technicien de chez CIAT sera présent le mercredi 12 juillet à 10h.

Chasse

Garde chasse particulier

Par arrêté préfectoral n° DC 2017/102 en date du 18 mai 2017, M. Jean-Luc Cournède a été agréé en qualité de garde chasse particulier sur la commune de Cremps. Il pourra constater toutes les infractions dans le domaine de la chasse, prévues au code de l'environnement, qui portent préjudice aux droits de la chasse dont l'association « Rallye Valse et Joyeuse » est détentrice sur le territoire de la commune de Cremps. Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Ouverture et fermeture de la chasse dans le Lot

Sanglier du 15 août 2017 au 28 février 2018. **Chevreuil** du 10 septembre 2017 au 28 février 2018. **Lapin** du 10 septembre 2017 au 28 janvier 2018. **Lièvre** du 17 septembre au 17 décembre 2017. Pour plus de renseignements consulter le site : <http://www.chasse-nature-midipyrenees.fr/lot/documents/AP-ouvert-ferm-2017-2018.pdf>.

État civil

État civil du 1^{er} semestre 2017

Mariages :

- Armelle D'Oliveira Granja et Franck Bajus, le 1^{er} avril 2017, domiciliés au Mas d'Abert à Cremps.
- Jean-Pierre Reigaza et Daniel Heritier, le 27 Mai 2017, domiciliés au Camp de Soulié.

Baptême Républicain :

- Parrainage civil de l'enfant : Clara Lolita L'Instruiseur le 8 Avril 2017.

Décès :

- Marie CONQUET, née Courdesses, décédée à EHPAD de Caylus, le 9 janvier 2017, à l'âge de 100 ans, inhumée à Cremps le 11 janvier 2017.
- Éliane TURQUET, née LAMPIN, décédée à Cahors le 17 mai 2017, à l'âge de 86 ans, funérailles civiles au crématorium de Montauban le lundi 22 Mai.

Les vœux 2017 de la municipalité

Dimanche 22 janvier, nombreux étaient les Crempsois à avoir répondu à l'invitation du maire Nathalie Ricard et du conseil municipal, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le maire a insisté sur les valeurs fondamentales de notre pays que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

Nathalie Ricard a souligné que l'année 2017 serait une année de transferts avec les différents changements qui impactent l'organisation territoriale, avec notamment les nouvelles compétences de la communauté de communes : le Spanc (Service public d'assainissement non collectif) et l'élaboration d'un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui ont été actés au 01 janvier.



Sont ensuite énumérés les différents travaux réalisés en 2016 :

Le Parfait achèvement des travaux extension cuisine et salle intergénérationnelle a été prononcé auprès de 10 entreprises sur 12.

L'équipement de la Cuisine est terminé : Pour un montant de 7 751.00 €, fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de : 2 875.50 € une subvention parlementaire de 2 000 €. Soit à la charge de la commune : 2 875.50 €.

Les Aménagements des espaces verts ont commencé : Une 1^{ère} partie a été réalisée devant la salle intergénérationnelle et la 2^{ème} partie verra le jour au printemps.

Voirie intercommunale : travaux 2016 pour 20455.92 € ; Voirie communale : travaux 2016 : 7207.32 €, débroussaillage et enrobés : 3000 €.

Les travaux programmés en 2016 non réalisés et reportés en 2017 : La signalétique des professionnels, gîtes et autres est presque terminée sur Cremps.

Une réflexion sera menée pour revoir la signalisation de certains hameaux.

La mise en accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes à mobilité réduite : quelques aménagements sont à prévoir à la Mairie, au niveau des WC publics et de l'église.

L'amélioration du réseau d'éclairage public a débuté et sera finalisée en 2017, avec la pose d'horloges pour l'extinction nocturne afin de devenir « village étoilé » et le remplacement de lanternes vétustes.

L'occasion aussi de faire un point sur la démographie : la population s'élève à 371 habitants (+6% depuis 2014) et on a compté en 2016, une naissance et trois décès. Le maire a eu une pensée pour toutes les personnes disparues en 2016, sans oublier Marie Conquet, centenaire du village décédée le 9 janvier 2017.

En matière d'urbanisme : 10 Permis de construire (dont 4 maisons individuelles, 4 rénovations de grange, 1 garage et 1 extension) ; 9 Certificats d'urbanisme ; 17 Déclarations de travaux.

Après avoir énuméré les projets pour 2017, le maire a remercié les bénévoles du comité des fêtes, qui assure la logistique et l'organisation de ce repas, et tous ceux qui contribuent à assurer la vie du village.

Vœux communautaires 2017

Jacques Pouget, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a présenté ses vœux et fixé les axes de travail pour les années à venir.



Après la salle culturelle de Limogne en 2016, la communauté de communes de Lalbenque-Limogne avait choisi la salle des fêtes de Cremps pour organiser sa soirée festive annuelle, vendredi 27 janvier. La maire du village, Nathalie Ricard, après avoir présenté ses vœux aux élus et agents présents, a présenté la commune « rurale, dynamique et bien équipée ». Cremps attire de nouveaux habitants puisque sa population, foi du dernier recensement, vient de croître de 6 % pour passer à 371 habitants.

Il revenait tout naturellement au président Jacques Pouget, entouré des cinq vice-présidents, de résumer les grandes lignes de l'action du groupement. Au rayon de ce qui est conduit depuis bientôt vingt ans, citons la voirie, le portage de repas, la micro crèche, le relais d'assistantes maternelles, les centres de loisirs, la médiathèque, les offices de tourisme, la maison médicale, les maisons des services publics, la signalétique, les salles culturelles, les chemins de randonnées. Demain seront au cœur des préoccupations le haut débit, la téléphonie mobile, le transport à la demande. L'urbanisme occupera une place importante et le PLUi va permettre un développement « maîtrisé, équilibré et volontariste du territoire ».

« Le projet territorial est notre feuille de route pour le mandat en cours, a insisté Jacques Pouget. Six enjeux majeurs ont été ciblés : enfance jeunesse, santé et vieillissement, tourisme et patrimoine, culture, logement et urbanisme, environnement et économie. »

Juste le temps de présenter ses vœux à tous, puis chacun a pu lever le verre de l'amitié avant de partager un excellent repas. Les conseillers départementaux, Catherine Marlas et Jean-Claude Bessou, sont venus partager ce temps de convivialité.

Cremps en fête - Comité des fêtes

Comité des Fêtes : nouveau bureau

Vendredi 17 mars, à 20 heures, à la salle intergénérationnelle, se tenait l'assemblée générale extraordinaire du comité des fêtes de Cremps. Suite à la présentation du rapport moral et financier du comité en 2016, un nouveau bureau a été élu.

Il comprend un président, Didier Levade, deux vice-présidents, Christophe Dario et Jean Mallet, une secrétaire, Cathy Lacaze, une secrétaire adjointe, Nathalie Guinebault-Levade, une trésorière, Agnès Lavail, et une trésorière adjointe, Nathalie Lonjou. Nathalie Ricard, Michel Rouelles, Jean-Marie Laudat et Joselyne Cournède ont été élus présidents d'honneur.



Programme de la fête votive

Samedi 22 juillet : 14h00 Concours amical de pétanque en doublette
19h00 Apéro concert animé par le groupe « NES SOUS X »
20h30 Repas du village avec au menu :
Kir offert par le Comité des fêtes
Salade quercynoise
Poule farcie accompagnée de ses légumes
Fromage
Omelette norvégienne
Vin - Café

Réservation auprès de M. Levade Didier (06.14.54.56.64) et de Mme Lacaze Cathy (06.21.03.12.18)

22h30 Soirée dansante animée par « DJ SOUND PARADISE »

Dimanche 23 juillet : 9h00 Randonnée familiale à pied, à VTT ou à cheval (distance de 10 ou 20 kms)
Tarif de 3 €/personne (boisson & petit encas offert)
10h00 Messe animée en l'Église de Cremps suivie du Dépôt de Gerbe au Monument aux Morts
12h00 Apéritif à la salle des Fêtes (offert par le Comité des Fêtes)
13h00 Aubades du village animées par nos JEUNES
15h00 Concours amical de pétanque en doublette
21h00 Bal musette animé par SYLVIE NAUGES

Buvette, manège et petite restauration (salé/sucré) vous attendent sur la place toute la journée.

La vie du village

Endurance équestre

Samedi 25 février 2017, les 2 jours du Quercy organisaient un stage de chronométreurs et juges d'endurance équestre. Une douzaine de personnes venues de Midi-Pyrénées étaient présentes à ce stage. Dimanche 26 février 2017, 182 cavaliers et leurs chevaux empruntaient des boucles de 20, 40, 60 et 80 km sur les chemins balisés de Cremps, Aujols, Lalbenque, Escamps. Cette manifestation maintenant incontournable à Cremps, était organisée par Les 2 jours du Quercy, Jean-Marie Laudat, et le Comité des Fêtes de Cremps et toute son équipe. Des Vétérinaires et élèves de 4^{ème} année et leurs secrétaires, des chronométreurs, des signaleurs, des cibistes et des motards venus de Montcuq, et une quarantaine de bénévoles permettaient le succès de cette journée.





Cette endurance sert de qualification pour les épreuves nationales. Nous avons 11 catégories qui se répartissaient ainsi : Amateur 80km, 60km, 40km, 30km, 20km à vitesse limitée en 12 et 15km/h et Amateur Grand Prix 80 km à vitesse libre (minimum 12km/h). Les catégories Club 20km, 30km, 40km et 60km à vitesse limitée entre 12 et 15km/h.

Merci à tous les propriétaires de terrains de Cremps qui mettent à notre disposition des 'parkings' pour accueillir les véhicules des cavaliers (voitures et vans).

Une belle remise des prix a clôturé cette magnifique journée ensoleillée.

Rendez-vous en février 2018 pour de nouvelles compétitions.

Théâtre

Samedi 10 juin, la compagnie de théâtre « Ni queue ni tête » a donné une représentation de sa dernière pièce à la salle des fêtes de Cremps à 21 heures. Cette comédie de Philippe Absous intitulée « Ni Dieu ni diab' » a été interprétée par Véronique Baudin, Michel Desmares, Sonia Lopez, Florence Smaali et Catherine Wirtz. Cette compagnie qui s'est déjà produite plusieurs fois à Cremps a produit à n'en pas douter et comme à son habitude, une pièce surprenante et cocasse, riche de rebondissements.



Vide grenier semi-nocturne

Samedi 17 juin de 16h à 23h avait lieu sur la place du village un vide grenier semi-nocturne : Soleil, exposants et visiteurs étaient de la partie. Ce fût une belle réussite pour une première. Le comité des fêtes de Cremps remercie, tous les exposants, visiteurs, Crempsois, musiciens, forains d'avoir contribué à cette sublime journée. Ainsi que toute l'équipe pour son dévouement. Rendez-vous l'année prochaine. Le Président

Levade.



Didier

Concours de chiens de troupeaux



Comme les autres années, le concours organisé, les 22 et 23 avril, par l'Association Canine Territoriale du Lot a rencontré un vif succès. Ce concours est sélectif pour le championnat de France et ce sont des participants de haut niveau, en 3, qui s'inscrivent. Cette année, la qualité des concurrents était exceptionnelle. Pour plusieurs raisons : la qualité de l'organisation, dixit le vainqueur en niveau 3, mais pas que. Tous veulent venir à Cremps pour la difficulté des brebis, du terrain et, malgré cela, pour l'ambiance, le site, le paysage. C'est un endroit merveilleux pour ce genre de manifestation. Les

concurrents étaient unanimes pour louer ce concours, qualifié le plus dur du circuit, mais un des plus agréables, sinon le plus agréable. On a pu s'en rendre compte au repas du samedi soir et à la remise des prix. L'engouement pour Cremps est dû à une bonne entente générale. Alors pourquoi pas un championnat de France ? C'est une organisation complexe, compliquée, importante mais tout à fait réalisable. Seul regret, il n'y a pas de Lotois à ce concours et c'est dommage. L'année prochaine, le concours aura lieu les 28 et 29 avril, le samedi 28 pour les niveaux 2 et 1, le dimanche 29 pour les niveaux 3.

Daniel Jay

Cérémonie du 8 mai

Lundi, le conseil municipal avait donné rendez-vous aux habitants de Cremps devant le monument aux morts pour la commémoration de la victoire du 8 Mai 1945. Une soixantaine de personnes a écouté avec attention les lectures des textes officiels : en préambule, Mme le Maire, a prononcé son discours, puis elle a donné la parole à Lison Carrière (11 ans) qui a lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, suivi de la lecture par Vincent Carrière du message de Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État



auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire et Dominique Girma a clôturé par l'annonce de l'ordre du jour n° 9 du Général de Lattre de Tassigny du 8 Mai 1945. Ce moment de souvenir et de recueillement a été partagé par la participation des anciens combattants dont Jean Houssard porte-drapeaux de cette cérémonie. Puis vint, l'appel fait par Claude Conquet des 13 victimes de guerre. Les jeunes enfants de la commune ont déposé la gerbe, confectionnée par Cathy Lacaze, au pied du monument. La minute de silence et la marseillaise ont retenti. Le maire a remercié tous les participants, sans oublier Christophe Dario pour la sonorisation et Cathy Lacaze pour la confection de la gerbe, et a invité la population à partager le verre de l'amitié à la salle intergénérationnelle.

Le monument a été restauré : Les pierres, le dallage, la colonne quadrangulaire ont été décapés par Michel Deilhaes. Le Buste de Poilu sculpté, la croix latine, les drapeaux et la palme entrecroisés, la croix de Guerre, la feuille d'or, les lettres des noms et prénoms ont été repeints. Merci à Nathalie et Didier d'avoir participé à ce travail très minutieux.

Brevet de secourisme, apprendre les gestes qui sauvent



Dimanche 19 mars, au centre de secours des sapeurs-pompiers de Lalbenque, une formation PSC 1 (prévention et secours civiques de niveau 1) a été organisée.

Bénédicte Samokhine, sapeur-pompier et monitrice-formatrice en secourisme, a formé une douzaine de personnes. Tout au long de la formation, les personnes ont appris à faire face à diverses situations : alerte à la population, étouffement partiel ou total, point de compression, brûlures simples, graves, victime inconsciente : position latérale de sécurité, victime inconsciente qui ne respire plus : massages cardiaques et insufflations ; pose d'un défibrillateur (adultes, enfants nourrissons) ; les malaises ; les traumatismes ; les plaies ; les

positions d'attente. Ils ont alterné les échanges théoriques avec l'apprentissage des gestes et les mises en situation : chaque participant s'est positionné à tour de rôle en tant que secouriste, témoin et victime. Chacun a été sensibilisé sur la prise de conscience de l'existence des risques et a appris à connaître les notions légales sur l'obligation de porter secours. Pour rappel, cette formation permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de secours. Félicitations à tous les candidats pour leur implication et la très bonne humeur apportée pour apprendre les gestes qui sauvent.

Toute personne intéressée peut venir se renseigner ou s'inscrire aux prochaines sessions. La remise des diplômes a eu lieu le dimanche 30 avril à 12h au centre de secours de Lalbenque.

Éclairage public

Jeudi 20 avril à 18 heures s'est tenue à la salle des fêtes de Cremps une réunion publique d'information sur le projet communal d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Une trentaine de personnes ont participé à cette réunion coanimée par Cathy Marlas, Présidente, Agathe Kühnel, Chargée de mission Environnement, au Parc naturel régional des Causses du Quercy, un représentant de la Fédération Départementale d'Électricité du Lot, Rémi Leymat, Technicien éclairage public, la maire et Michel Marot, adjoint délégué à la FDEL.

La FDEL, accompagne la commune dans ce projet, elle a présenté le diagnostic de l'éclairage sur la commune : 25 lampes communales sont concernées. Puis le Parc a sensibilisé le public à la préservation du « triangle noir » dans le ciel, invoquant les dangers sur notre santé de la pollution lumineuse de nuit. Enfin Michel Marot a exposé l'enjeu économique pour Cremps. Le village souhaite réduire sa consommation électrique en s'équipant d'un éclairage à leds et en éteignant les lampes communales, de 22 heures à 6 heures l'été et de 21 heures à 6 heures l'hiver, excepté les jours de fête. Tout cela afin de répondre à la politique de réduction de la pollution lumineuse, mais aussi, aux remarques de certains riverains gênés par l'éclairage public.

Prochaine étape, la commune va s'inscrire au concours « village étoilé 2017 »



Haut débit : travaux « Syndicat Lot Numérique »

Les études avancent dans le cadre de la montée en débit sur la commune de Cremps

Un premier rendez-vous a eu lieu le 30 mai dernier avec les représentations des sociétés : LOT NUMERIQUE (CD46), ORANGE, LACIS, AEGE RESEAUX ET TELECOMS et un élu de la commune.

Le but de cette rencontre sur le terrain était de proposer un emplacement dédié à la mise en place d'une armoire PRM (points de Raccordements Mutualisés) dans le cadre de la montée en débit.

Cette armoire devrait être implantée tout prêt de la Mairie, où sont actuellement recensés les points principaux des réseaux télécoms.



1000 mains à la pâte pour le GR 65, 3^{ème} édition



Les 2 précédentes éditions (2015 et 2016) de l'opération des 1000 mains à la pâte pour les Chemins de St Jacques de Compostelle ont connu un franc succès. Une troisième édition se déroulera le samedi 7 octobre 2017. Cette journée consiste à apporter des améliorations à ce chemin historique et légendaire qui voit passer tous les ans quelques 10 000 pèlerins, marcheurs, vététistes, cavaliers...pour l'amélioration, l'entretien, le nettoyage des chemins et la restauration de murets. Pour la bonne organisation de la journée, toute personne désireuse de donner un peu de son temps,

peut se faire inscrire avant le 25 septembre :

- Aux bureaux de l'Office de Tourisme de Lalbenque et Limogne

- Par courrier : OT Lalbenque 38 place la bascule 46230 Lalbenque ; OT Limogne 55 Place de l'Occitanie 46260 Limogne-en-Quercy.

En ligne : Formulaire d'inscription sur www.lalbenque.net ;

Par mail : millemain@lalbenque.net

Renseignements : Office de Tourisme Lalbenque tél. 05 65 31 50 08 - Limogne-en-Quercy tél. 05 65 24 34 28

Stage Communication non violente (CNV)

Pascale Faivre et Claude Broche proposent depuis plusieurs années des formations sur la communication non violente (CNV). Ces stages auront lieu à Cremps en Juillet et Août :

- Le premier intitulé "Cessez de jouer gentil, jouez vrai" un stage au sujet de La Communication Non Violente par le théâtre, du 11 au 14 juillet inclus.

- Le deuxième "Clown, Art de la Joie", une formation à l'expression de soi créative avec le personnage du clown, du 14 au 18 août inclus. Renseignements au 06 20 63 78 77

Balade accompagnée

Pour la deuxième année, la commune de Cremps a répondu favorablement à la demande de l'Office de Tourisme de Lalbenque-Limogne pour organiser une balade accompagnée.

Rendez-vous le mercredi 2 août à 9h, devant l'église, visite guidée et commentée par Anne-Marie Roques « à la découverte du patrimoine du village ». Gratuit. Organisé par l'OT Lalbenque-Limogne.

Infos : 05 65 24 34 28 - 05 65 31 50 08

Venez nombreux.



Aménagements espaces verts

Samedi 13 mai, a eu lieu les dernières plantations programmées autour de la salle des fêtes.

Gaura, lauriers roses, chèvrefeuille, juniperus, concolvulus, pittosporum, agapanthe persistante, fusain de fortune, romarin, corbeille d'argent, sauge...

Afin de limiter la pousse de mauvaises herbes, une couche d'écorce sera étalée dans chaque espace vert. Maintenant il n'y a plus qu'à attendre que cela pousse...



À vos mailles

Voilà plus d'un an que nous organisons notre atelier tricot à Cremps. Nous avons démarré cette activité début 2016 dans le but de créer à Cremps un espace de rencontre et de convivialité. Nous sommes enchantées du résultat ! Chaque jeudi après-midi, nous sommes une dizaine à nous retrouver pour un moment de détente, dans une ambiance sereine et « bonne enfant ». Un tout grand merci à Arlette, Cathy, Claire, Ève, Evelyne, Myléna, Nathalie, Régine, ... pour tous ces jeudis après-midi. Nous tenons également à remercier Madame Nathalie Ricard et son équipe qui mettent gracieusement à notre disposition la salle intergénérationnelle de Cremps.

Selon l'envie et le moment, nous tricotons, crochetonons ou brodons soit pour un « travail personnel » soit pour un projet commun que nous développons ensemble pour notre village. Souvenez-vous, en 2016, nous avons paré les arbres de Cremps pour les fêtes de fin d'année et organisé une petite réception pour l'inauguration de ces lumières. D'autres surprises vous attendent pour cette année L'atelier s'interrompt l'été en juillet et août. Mais il reprend le jeudi 21 septembre 2017. Tout le monde est bien sûr le bienvenu à ces ateliers : Il ne faut pas être champion du tricot ou du crochet, il faut juste avoir envie de passer un moment de détente ensemble.

Nous vous attendons chaque jeudi entre 14h00 et 17h00 dans la salle des fêtes de Cremps.



« Les deux Dominique »

Informations paroissiales : Calendrier des messes prévues en l'église Notre-Dame de la Nativité de Cremps :

Fête du village : Dimanche 23 juillet 2017 : Messe à 10h

Puis Cérémonie au Monument aux Morts et apéritif concert offert par le Comité des Fêtes

Fête de Notre-Dame de la Nativité - Pèlerinage

Samedi 9 septembre 2017 : Messe à 20h30 suivie de la Procession aux flambeaux jusqu'au lieu-dit La Capelèta

Rappel : Chaque lundi à 17h30 : Prière du Rosaire à l'église de Cremps

Recensement

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

du 18 janvier au 17 février 2018

La commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans, sous l'égide de l'INSEE. La commune de Cremps recherche un **agent recenseur**. Sous l'autorité du coordonnateur communal, l'agent recenseur procèdera à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, du 18 janvier au 17 février 2018.

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

TYPE DE CONTRAT : CDD / **PERIODE :** DE JANVIER À MI-FEVRIER 2018

MISSIONS : AGENT RECENSEUR / **SALAIRE :** À déterminer / **LIEU DE TRAVAIL :** COMMUNE DE CREMPS

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 31 octobre 2017, à l'adresse suivante : Madame Le Maire - MAIRIE DE CREMPS - Le Bourg - 46230 CREMPS

MISSIONS : - Se former aux concepts et aux règles de recensement (2 jours de formations obligatoires dès la 1ère semaine de janvier 2018)

- Effectuer une tournée de reconnaissance selon un secteur géographique déterminé par le coordonnateur
- Repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur.
- Déposer les questionnaires, prendre rendez-vous pour les récupérer.
- Tenir à jour un carnet de tournée
- Rendre-compte régulièrement de l'avancement du travail et faire un état des situations particulières auprès du coordonnateur
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

COMPETENCES REQUISES :

- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue,
- Discrétion, confidentialité et neutralité,
- Être capable de s'organiser et d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode),
- Accepter les nombreux déplacements et les horaires décalés
- Grande disponibilité quotidienne en soirée et le week-end
- Être libre de tout engagement pendant la période de recensement
- Permis B et véhicule personnel souhaités.

Par arrêté municipal, Evelyne Conquet a été nommée coordinatrice communale. Elle aura en charge de vérifier le travail et la qualité de la collecte.

Les demandes d'occupation du sol au 1er semestre 2017 sont au nombre de 18, réparties en :

- * Permis de Construire : 3
- * Certificat d'Urbanisme : 6
- * Déclaration préalable : 9

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Compte rendu du Comité syndical du Parc le 27 février 2017

V. Labarthe, Vice-Président, ouvre la séance en excusant la Présidente C. Marlas qui a dû se rendre à Paris pour signer avec la Ministre de l'environnement, la convention d'attribution de la seconde enveloppe de subventions TEP CV (Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte) d'un montant de 575 000 €. Ainsi, il préside la séance et remercie l'ensemble des membres présents et donne lecture des personnes excusées. Après avoir salué Vincent Labarthe, Conseiller Régional et vice-président du Parc ainsi que les membres du Comité Syndical du Parc, le Directeur du Parc et ses collaborateurs, ainsi que l'assemblée, Claude Conquet excuse Nathalie Ricard, Maire de la commune et indique que cette dernière rejoindra la réunion un peu plus tard.

Il fait une présentation du village et en conclusion fait part du plaisir de la commune à recevoir le comité syndical du Parc Naturel des Causses du Quercy.

Rapport n°1: Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 14 décembre 2016

Le Vice-Président soumet à l'approbation le compte-rendu du 14 décembre 2016, lequel est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2 : Préparation du budget 2017

Cotisations statutaires 2017

Le Comité syndical, à l'unanimité : ■ approuve, pour 2017, l'augmentation de 1% de la cotisation statutaire/hab, fixée désormais à 3,87 €/hab/an, ■ autorise la Présidente à bâtir le projet de Budget 2017 du Syndicat mixte sur ces bases, ■ autorise la Présidente à appeler les cotisations des collectivités locales, sur ces bases.

Rapport n° 3 : Programme d'actions 2017 du Parc

Trois projets essentiels dans le cadre du programme d'actions 2017 du Parc :

Tout d'abord le dépôt d'un deuxième contrat de restauration biodiversité, qui fait suite au premier établi sur deux ans (2015-2016) et qui fut le premier à être signé par la Région Midi-Pyrénées ; ensuite le programme d'actions du « Pôle de Pleine Nature en vallée du Célé », le Parc ayant été lauréat d'un appel à projet Massif Central ; enfin la saison culturelle du Parc, sur deux ans, qui vise à créer du lien entre artistes et habitants. Pour ces trois projets, le Parc travaille en étroite collaboration avec différents partenaires techniques ou collectivités, qui trouvent dans ces programmes matière à développer leurs propres actions.

Après avoir échangé sur ces actions : Le Comité syndical valide, à l'unanimité, le programme d'actions 2017, accepte par avance d'éventuels ajustements ultérieurs des plans de financement selon les décisions des financeurs, donne pouvoir à la Présidente pour signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier et solliciter les différents financeurs.

Rapport n° 4 : Programme 2017 d'animation énergie-climat ADEME

Le Comité syndical, valide à l'unanimité, le programme 2017, et donne pouvoir à la Présidente pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport n°5 : Natura 2000-Biodiversité - poursuite de la mission sur un an

Présentation de la mission.

Le Comité syndical, valide, à l'unanimité, moins une abstention, la création du poste de contractuel, à temps plein, pour douze mois, à compter du 1er mars 2017 en référence au cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, au grade d'Ingénieur, catégorie A.

Le Comité syndical, valide, à l'unanimité, moins un contre, le régime indemnitaire, sur les bases définies dans le rapport.

Rapport n° 6 : Projet de thèse CIFRE

Présentation du projet

La Préfecture pilote un groupe de travail, auquel le Parc est associé, dans le but de revoir l'arrêté préfectoral. En revanche, il y a eu beaucoup de désinformation de la part des opposants au projet sur la position du Parc, présentée comme favorable au projet et occultant totalement les réserves émises.

Le Comité syndical, à l'unanimité, moins un contre, autorise la Présidente à déposer le dossier auprès de l'ANRT, à solliciter les financements nécessaires auprès des partenaires et à procéder au recrutement de la doctorante à compter du 1er juin 2017 dans le cadre de ce dispositif.



Rapport n°7 : Conventions 2017

7-1 : Convention 2017 avec le Conseil départemental du Lot

Présentation du rapport.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la convention, autorise la Présidente à la signer et accepte de créer l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités tel que défini dans le rapport.

7-2 : Convention 2017 avec le CAUE du Lot

Présentation du rapport.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la convention, et autorise la Présidente à la signer.

7-3 : Convention 2017 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot

Présentation du rapport.

Le Comité syndical, à l'unanimité moins une abstention, valide la convention et autorise la Présidente à la signer afin de pouvoir la mettre en œuvre.

Rapport n°8 : Attribution de la Marque « Valeurs Parc » : savoir-faire patrimoine bâti

Après discussion, le Comité syndical décide de procéder à un vote séparé pour chacun des artisans. Les résultats du vote sont les suivants :

▪ Laurent MOLES - maçonnerie, charpente, couverture - ESCAMPS : unanimité moins un contre et une abstention ▪ Jean-Philippe BATTUT - maçonnerie - GRAMAT : unanimité moins deux abstentions ▪ Patrick GUILHEM - ferronnerie, serrurerie - SAILLAC : unanimité moins une abstention ▪ Didier MONTAL - charpente - REYREVIGNES : unanimité moins une abstention ▪ Rémi PIANO - maçonnerie - VARAIRE : unanimité moins une abstention ▪ Christophe ISSALY - charpente, couverture, menuiserie - ST MARTIN LABOUVAL : unanimité moins un contre et deux abstentions.

Ainsi, le Comité syndical décide de valider l'attribution de la Marque aux artisans proposés, selon le résultat du vote ci-dessus, et autorise la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Rapport n° 9 : PLU de Thémines : avis du Parc

Le Comité syndical autorise la Présidente à transmettre l'avis à la commune de Thémines et aux services de l'État dans le cadre de la procédure de consultation du Parc sur les documents d'urbanisme des collectivités du territoire.

Rapport n°10 : Projet de coopération SUDOE du réseau des Géoparc mondiaux UNESCO

Le Comité syndical, à l'unanimité : - Autorise la Présidente à répondre à l'appel à projet de coopération Interreg SUDOE autorise l'organisation et le remboursement des frais de deux déplacements en Espagne (ou Portugal) de l'équipe technique en charge de l'élaboration de ce projet de coopération dans le courant de l'année 2017 - Autorise la Présidente à solliciter l'adhésion à l'association des Géoparc mondiaux si le label Géoparc est accordé. - donne un mandat spécial à Madame Catherine MARLAS pour son déplacement au Portugal et prendre en charge les frais liés à ce déplacement (frais d'hébergement, de transport...) sachant que les crédits seront inscrits dans le Budget Primitif 2017 du Parc - Autorise le remboursement, à chacun et au réel, de l'ensemble des frais liés à cette mission à savoir les frais d'inscription mais aussi l'ensemble des frais inhérents à ce déplacement.

Questions diverses

Dossier méthanisation à Gramat

- D. Boudot recommande de faire attention à ce que l'on fait car la lecture des documents du projet est assez complexe. Il relève des incompréhensions sur le calcul du stockage mais aussi sur d'autres éléments. Cela crée des doutes.
- B. Barlerin constate que la fragilité relève à la fois du sol et de l'eau. Elle souhaite que l'on demande, au nom du Parc, des études d'impact sur les intrants et que l'on fasse des contrôles en amont et en aval.
- V. Labarthe rappelle que des réponses techniques ont été apportées à la réunion organisée par le Grand Figéac. A.M Fortin demande qui assurera les contrôles.
- V. Labarthe répond que la Société devra payer des cabinets indépendants pour assurer ces contrôles. On ne donne pas un blanc-seing.
- P. Dufour rappelle que les opposants contestent aujourd'hui la venue de produits issus des abattoirs de Brive et Montauban. Dans le dossier, il était annoncé le traitement de 45 000 tonnes mais le projet prévoit potentiellement 65 000 tonnes : cela inquiète.
- V. Labarthe précise que la Région a prévu des conditions prévoyant le remboursement des subventions si le projet n'est pas respecté. La dimension du projet peut se discuter mais il faut aussi trouver un équilibre économique.
- P. Dufour indique qu'il n'y a pas lieu de sur dimensionner le projet. Et l'Administration n'aura pas les moyens humains de contrôler les plans d'épandage.
- M. Piqué s'interroge sur le transport des matières alors que déjà les routes du Lot sont saturées. Le Parc doit être moteur sur la préservation des populations.

Motion sur les écoles

Après débat, le Parc s'engage à prendre une motion générale de « maintien des écoles dans les villages concernés ».

Le Comité valide cette proposition à l'unanimité moins 4 abstentions

Motion sur les zones défavorisées

Il est proposé que le Parc prenne une motion sur ce projet de zonage, avec des conséquences sur les aides aux agriculteurs. Le projet a évolué depuis ces derniers mois et plusieurs communes du Lot ont été réintégrées. Mais il en reste encore que l'Administration ne veut pas inclure. Elles sont au nombre de 3 sur le Parc. Il propose que le Parc s'appuie sur la motion prise par la Région. Le Comité approuve cette démarche à l'unanimité.

« Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte »

Un plus pour 19 communes du Parc et le Département

« La transition énergétique est un des éléments forts de la charte du Parc » a rappelé Catherine Marlas, présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, le 20 mars dernier à Saint-Cirq-Lapopie, à l'occasion de la signature des conventions « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEP cv) concernant 19 communes du Parc. Labellisé « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » depuis décembre 2015, parmi 500 territoires au niveau national, le Parc a bénéficié de deux enveloppes budgétaires :

- une première enveloppe accordée en juillet 2016 d'un montant de 500 000 euros, profitant à 18 projets communaux ;
- une deuxième enveloppe qui vient tout juste d'être attribuée au Parc, lors d'une cérémonie organisée par le ministère, à Paris, le 27 février 2017.

Cette deuxième subvention d'État de 575 000 euros bénéficie à 19 communes du Parc et à un projet au profit du Département du Lot. Elle permet de générer un total de 1,2 millions d'euros de travaux dont 1 million d'euros pour le seul volet énergétique. Les 19 communes du Parc bénéficiaires de TEPcv le sont pour 2 types de projets :

- rénovation de leur éclairage public en maîtrise d'ouvrage propre : Montfaucon, Lalbenque,
- en lien avec la FDEL : Aujols, Belfort-du-Quercy, Berganty, Cremps, Esclauzels, Gréalou, Issepts, Lavergne, Livernon, Reyrevignes, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Saint-Cernin, Séniergues, Théminettes, Tour-de-Faure ;
- et développement d'écoquartiers (« Ecobarris ») : Mayrinhac-Lentour



Pour la commune de Cremps, l'enveloppe octroyée est de 7 317.60 € HT pour le remplacement des sources à vapeur de mercure, en passant d'une puissance totale de 1200W (8 points lumineux à 150W) à 560W (8 points lumineux à 70W), soit une réduction de 53%. Avec la mise en place de l'extinction de l'éclairage public, la commune devrait atteindre une réduction des consommations de 77%.

Environnement

Le Département du Lot s'engage auprès des propriétaires

Le programme national « Habiter Mieux » d'aide à la rénovation thermique des logements privés s'est fixé pour objectif la réhabilitation de 100 000 logements de propriétaires occupants à revenus modestes pour l'année 2017. Le Département du Lot intervient aux côtés de l'État, de l'ANAH et de la Région Occitanie dans le plan d'action « Habiter Mieux ». L'objectif départemental 2017 est fixé à 400 logements rénovés. Cette planification de lutte contre la précarité énergétique a un triple enjeu : social, par la réduction des charges de chauffage pour des personnes modestes ; économique, par l'activité qu'il peut apporter aux artisans locaux ; environnemental enfin, par la préservation des sources d'énergie et la réduction des émissions de polluants.

Les aides aux travaux : Vous êtes propriétaire occupant, et votre logement a plus de 15 ans. Vous souhaitez faire des travaux (isolation, chauffage) afin de réaliser des économies d'énergie significatives. Le revenu fiscal de référence de votre ménage ne dépasse pas certains plafonds : de 18 409 € pour 1 personne à 43 297 pour 5 personnes.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », vous pouvez bénéficier d'aides importantes, notamment :

- De l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 35% à 55% du montant HT des travaux (selon l'ampleur des travaux et plafonds de ressources) ;
- De l'État : 10% du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 2 000 euros (propriétaires occupants très modestes) et de 1 600 € (propriétaires occupants modestes) ;
- Du Département : * Financement possible des études liées aux travaux ; * jusqu'à 750 € d'aide pour les propriétaires occupants les plus modestes ;
- De la Région : éco chèque de 1 500 € si vous faites appel à une entreprise agréée pour la réalisation des travaux (RGE - Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- De votre intercommunalité si elle est engagée dans une politique d'amélioration de l'habitat.

Renseignez-vous auprès du Point Rénovation Info Service du Lot :

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Lot au 05 65 35 25 41 - 64 Boulevard Gambetta - 46000 Cahors - adil46@wanadoo.fr

Espace Info Énergie au 05 65 35 81 26 - 64 Boulevard Gambetta - 46000 Cahors - info@quercy-energies.fr

La pluviométrie de la commune

Depuis plusieurs années, Roger Gélis (Mas de Vinel), Michel Armand (Biargues) et Jacques-Fernand Dreuille (Cabazac) relèvent méticuleusement les quantités de précipitations à Cremps.

Roger Gélis est un passionné de la météo, il note, au jour le jour, le temps qu'il fait sur son agenda.

On constate qu'à quelques kilomètres les uns des autres les quantités varient d'un hameau à l'autre à savoir pour les 6 premiers mois de l'année 2017 :

Mas de Vinel : Janvier : 35 mm ; Février : 62 mm ; Mars : 134 mm ; Avril : 28,5 mm ; Mai : 166 mm ; Juin : 132 mm soit un total de **557,50 mm**

Biargues : Janvier : 34 mm ; Février : 64 mm ; Mars : 126 mm ; Avril : 37 mm ; Mai : 132 mm ; Juin : 104 mm soit un total de **497 mm**

Cabazac : Janvier : 28 mm ; Février : 59 mm ; Mars : 107 mm ; Avril : 38 mm ; Mai : 106 mm ; Juin : 96 mm soit un total de **434 mm**

Ci-dessous une moyenne de la pluviométrie à Cremps entre 2007 et 2016 :

2007 : 786,5 mm ; 2008 : 926 mm ; 2009 : 747,5 mm ; 2010 : 754 mm ; 2011 : 640,5 mm ; 2012 : 681 mm ; 2013 : 924 mm ; 2014 : 806 mm ; 2015 : 599 mm ; 2016 : 864 mm.



Quelques infos de la Communauté de Communes

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 27.12.2016 :

Assainissement Non Collectif : mise en place du service : désignation du conseil d'exploitation ; statuts de la régie ; nomination du Directeur de la régie ; Réalisation d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe du SPANC ; achat de matériel au PNRCQ ; répartition des frais de fonctionnement ; adhésion au Syded du Lot : dans le cadre de la création du SPANC : 0.64 € par installations (4200 unités en 2016) coût prévisionnel 2017 : 2 956.80 €.

Salle culturelle de Cénevières : attribution du marché de maîtrise d'œuvre : Agence Achi Made 19 pour un montant de 22 600 € HT.

Attribution fonds de concours ; réalisation du diagnostic énergétique complémentaire de bâtiments communaux du territoire : 8 nouvelles communes + Bach.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 21.02.2017 :

Assainissement Non Collectif : Vote du budget primitif 2017 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif : Section fonctionnement : 99140 € ; section d'investissement : 11 600 €.
Fixation des cadences d'amortissement de ce même budget.

SPANC : modification des statuts de la régie à compter du 01.03.2017 : Article 4 : Compétences du conseil communautaire.

SPANC : Modification du règlement de service à compter du 01.04.2017 : Article 2.2 : Suppression des immeubles ayant obtenu une dérogation de raccordement à l'assainissement collectif ; Article 4.1 : suppression de l'envoi d'une note précisant les modalités et le coût de l'instruction du dossier pour les installations neuves ou à réhabiliter ; Article 21 : Communication du règlement au secrétariat du SPANC, dans les mairies et par téléchargement sur le site internet de la collectivité.

Tourisme : Modification de la participation au projet d'étude de requalification des Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach : La participation de la Communauté était de 3 744 € ; suite au prestataire retenu la participation sera de 3 444 €.

Modification statutaire et désignation des délégués au SICTOM : Répartition du nombre de délégués : 44 délégués. Pour Cremps : Titulaire : Evelyne Conquet ; Suppléant : André Giles.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 30.03.2017 :

Examens et approbations du compte-administratif et du compte de gestion 2016 ; affectation du résultat 2016 : 438337.64 € en section d'investissement et 992 946.08 € en section de fonctionnement.

Vote des taux des 4 taxes directes locales 2017 : Suite aux transferts de compétences et aux charges de fonctionnement y afférents. Les charges supplémentaires à compenser sont estimées à 140 000 € soit un coefficient de variation proportionnelle de 10.9426 %. Augmentation des 4 taxes de 11%.

Examen et vote du budget 2017 : Masse salariale annuelle Urbanisme : 45 000 € ; fonctionnement aménagement numérique : financement 15 000 € en fonctionnement et 46 200 € en investissement.

Diminution des dotations de 48 000 € soit depuis 2015 une diminution de 206 161 €.

Compétence Tourisme : recrutement d'un responsable pour la mise en place d'un EPIC, coût de la masse salariale annuelle : 45 000 €.

Programme voirie 2017 : 470 000 €.

L'ensemble des compétences Urbanisme, Aménagement numérique et Tourisme représente une dépense de 151 000 €.

Attribution des subventions ; attribution de fonds de concours ; Attributions du marché de service pour la révision de la carte communale de Lugagnac ; fixation des indemnités de fonctions du président et des vice-présidents.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 18.05.2017 :

Phosphatières de Bach : Cathy Marlas et Philippe Andlauer, directeur du PARC ont présenté une étude faite par le cabinet Tam's sur la requalification du site de Bach. Les réaménagements et les équipements sont estimés à environ 2.5 millions d'Euros.

Compétence Tourisme : Création d'un Établissement Public Industriel et Commercial au 01.01.2018.

Compétence Urbanisme : Recrutement d'un chargé de mission par une mise à disposition d'un urbaniste nouvellement recruté au PARC : 1.5 jours/semaine à la communauté de Communes.

Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : 3 cours d'eau sont concernés : Le Lot, le Lemboulas et la Bonnette. Des réunions sont en cours pour évaluer la prise de compétence intégrale.

Zone d'Activité Économique : Création dans un premier temps d'un budget annexe : Une ZAE existe à Limogne (La Rigounenque) Puis dans un second temps les transferts entre la commune et la communauté devront être actés.

Attribution de subventions ; attribution de fonds de concours ; Validation du devis proposé par MEFRAN

Collectivités pour l'achat d'une scène mobile : 7.22 x 6 m ; podium 6 x 4.8 m et une tonnelle avec bâche : 3 x 6 m pour un montant de 21 900 € HT.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 23.06.2017 :

Validation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Urbanisme : Examen et approbation du transfert des dossiers communaux : Lalbenque : 2 modifications ;

Lugagnac : révision de la carte communale ; Beauguard : modification du PLU ; Aujols : mise en conformité du PLU pour extension de la carrière. Le financement sera effectué par le biais d'un fonds de concours de la mandature du montant de la procédure (maxi 20 000 €).

Examen et approbation de la répartition du FPIC 2017 : Répartition dérogatoire libre : Part EPCI : 86577 € parts communes : 82 214 €.

Examen et attribution des subventions ; attribution de fonds de concours.

Examen et approbation des conventions de mise à disposition d'équipements pour les manifestations du territoire (scène mobile, podium, tonnelle).

Location scène mobile : 150 € transport (A/R) de la scène par un agent de la Communauté.

Location du Podium : 120 € transport (A/R) de la scène par un agent de la Communauté.

Tonnelle : Pas de location (gratuit)

Carte nationale d'identité

Nouvelles modalités pour la délivrance de la carte d'identité

La demande de délivrance de la carte nationale d'identité connaît une réforme qui est entrée en vigueur le 7 mars dernier. Objectif : accroître la sécurité des procédures.

Lancés en 2015, les travaux de modernisation de la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ont abouti à une réforme qui entrera en application aujourd'hui. Jusqu'alors, la personne qui désirait obtenir ce titre devait obligatoirement remplir un formulaire papier et déposer sa demande à la mairie de sa commune, qui la transmettait à la préfecture, où elle était contrôlée et instruite, avant d'être envoyée à une plateforme nationale chargée de la fabrication de la carte puis de son envoi à la mairie d'origine.

Depuis le 7 mars, cette même personne devra se rendre dans l'une des communes bénéficiant d'un dispositif numérique de recueil des demandes de passeport et de CNI, où elle déposera la sienne (qu'elle pourra, si elle le souhaite, avoir pré remplie sur Internet) et procédera à l'enregistrement de ses empreintes digitales. Le dossier sera ensuite instruit par des plateformes spécialisées qui, si elles le valident, renverront la carte à la mairie de dépôt.

Pour le Lot, 9 communes choisies pour ce service sont les mêmes que celles qui disposent déjà du matériel sécurisé de recueil des empreintes pour les passeports et du personnel formé à son utilisation. Ce sont donc les communes qui ont été choisies en 2009 en concertation avec l'association des maires du Lot » : Cahors, Cajarc, Castelnau-Montratier, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy-l'Évêque, Saint-Céré et Souillac.

« L'objectif majeur est de sécuriser les procédures, au travers de leur dématérialisation, avec un logiciel qui permettra de vérifier qu'il n'y ait pas de doublon et des experts rassemblés dans chaque plateforme de traitement », a expliqué la Préfète, Catherine Ferrier, qui a également mis en avant la « réduction des délais » nécessaires à l'obtention de la pièce d'identité.

Petit rappel :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Concours maisons fleuries

Concours des maisons fleuries 2017

Ce concours a pour ambition d'encourager le fleurissement de la commune, et de préserver le cadre de vie des habitants.

Cette année il ne sera pas nécessaire de s'inscrire pour participer à ce concours. Le jury fera un passage dans la commune pour identifier et photographier les jardins ou décors remarquables ; ces derniers devront être visibles de la voie publique, il n'y aura pas de visite chez l'habitant.

Les critères pris en compte seront :

L'aménagement d'ensemble (l'organisation de l'espace, goût, qualité contenants, mise en scène..)

Le fleurissement (cohérence dans la répartition des variétés et le mariage des couleurs)

La valeur d'exemple (facilité, originalité et note d'humour de la mise en oeuvre)

L'entretien (santé, qualité des végétaux et propreté des abords)

En parallèle vous pouvez participer à un concours photos sur le thème « Décor floral et Potager »

La participation à ce jeu est ouverte à tous, il s'agit tout simplement de photographier votre décor floral ou votre potager.

Les photos, pas plus de 4 par personne, devront être prises entre le 1^{er} Juin et le 30 Septembre 2017, légendées avec au dos le nom du participant, la date et le lieu de la prise de vue, et l'inscription décor ou potager, puis déposées en mairie pour le 15 Octobre 2017.

Après cela le jury sélectionnera les plus alléchantes et pourquoi pas un ou deux coup de cœur. Les critères considérés pour cette sélection seront : l'originalité, l'esthétique et la qualité de la prise de vue de la photo.

Enfin, après tout ce travail effectué, il sera fait une petite exposition de toutes les photos. Vous savez maintenant ce qu'il vous reste à faire.....

Bon jardinage et belles photos.....

Solution du problème N° 31

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	C	A	T	E	G	O	R	I	Q	U	E
EII	E	R	I	N	E		E	S	U		X
III	L		R	F		E	M	O	I		C
IV	E	V	E	I	L		M		C	L	E
V	B	A	L	L	E		A	V	O	I	N
VI	R		A	A		P	I	O	N		T
VII	A	P	R	D		I	L		Q		R
VIII	T	L	I	E	A		L		U	N	I
IX	I	U	G		L		O	T	E		Q
X	O	M	O	P	L	A	T	E		O	U
XI	N	A	T	I	O	N	A	L	I	S	E

Problème N° 32

Horizontalement. I. &.- II. Digne de confiance.- III. Dans tout salon. Prénom japonais.- IV. Un lit populaire et retourné. Négation. Brouillard.- V. Sans respect pour le divin.- VI. Et la suite. Île. Sans voix.- VII. Soldat US. Avalé de travers.- VIII. Règle. Tête de ver. Bien aimée à la Bastille.- IX. Révolution. Possèdes. Teste de droite à gauche.- X. Cellule urticante.- XI. Appréciée à l'envers. Le début de l'usure.-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
EII											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

Verticalement. 1. Balaie sous la pluie.- 2. Retenu.- 3. Sigle politique. Bouche bée et renversé. Terminaison imparfaite.- 4. Attrapé. Abréviation ferroviaire. Teenager.- 5. Consonnes qui roulent. Discours en chaire.- 6. Jeu ne félin.- 7. Ville de Corrèze. Nommé.- 8. Liquide. Amélioras.- 9. Élément de train. Sigle syndical. N'est pas connu.- 10. Allaitement phonétique. Enlève. Pas britannique.- 11. Décomposée en montant.-